



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers du notariat

de l'Université Montpellier 1 –
UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers du notariat

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP140009113

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Unité de formation et de recherche de Droit, Montpellier.
- Délocalisation(s) : Travaux dirigés dispensés à l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) de Montpellier jusqu'en 2013.
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Une convention de partenariat a été conclue avec le Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Montpellier en 2013.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métiers du notariat* a été créée en 2011 pour répondre à des besoins croissants en personnels dans les offices notariaux. Elle a pour objet de former des collaborateurs de notaires qui peuvent exercer en qualité de formalistes, de négociateurs immobiliers ou d'assistants notariaux. Les compétences acquises permettent également d'exercer un emploi dans le secteur bancaire et le secteur des assurances.

Ce diplôme s'inscrit dans le cursus Droit et AES de l'Université Montpellier 1 en continuité avec les deuxièmes années de licence. Elle cohabite avec une autre licence professionnelle *Assistant juridique* et prochainement avec une licence professionnelle *Sécurité, environnement, qualité* qui forme ou formeront à des métiers bien distincts de ceux visés par la licence professionnelle *Métiers du notariat*. Ce diplôme principalement dispensé en formation initiale, accueille également quelques étudiants en formation continue. Il n'est pas accessible en formation par alternance.

Soulignons enfin, qu'il existe à Nîmes, une formation identique portée par l'Université de Nîmes.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Métiers du notariat* a pour objectif de faire acquérir les connaissances des savoir-faire juridiques nécessaires à l'exercice des fonctions de collaborateur de notaire et le contenu de ce diplôme est en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis. Toutes les matières indispensables sont enseignées (Contrats spéciaux, Droit immobilier public et privé, Droit patrimonial de la famille, Droit commercial, Déontologie). Elles sont accompagnées de manière pertinente par des enseignements d'ouverture en informatique, en anglais et en comptabilité. La place donnée aux intervenants professionnels qui dispensent l'ensemble des travaux dirigés ainsi qu'aux partenariats avec la profession des notaires favorise l'acquisition pratique des compétences même si l'on peut déplorer l'absence de formation aux logiciels spécifiques couramment utilisés. Le volume horaire du projet tuteuré, 130 heures, est un peu faible ; il mériterait d'être augmenté. Il faut cependant signaler l'existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiants pour accéder à un Master 1. Ce dispositif n'a aucune pertinence dans le cadre d'une licence professionnelle. La durée du stage de 12 semaines, nécessairement réalisé en étude notariale, est adaptée à la licence professionnelle.

En raison du caractère récent de l'ouverture du diplôme, aucune enquête nationale n'a été réalisée et l'enquête d'établissement dont les modalités de réalisation ne sont pas précisées, ne porte que sur une seule promotion. L'évaluation de l'insertion professionnelle se révèle donc délicate. Pour autant, sur la seule promotion évaluée, 80 % des étudiants ont poursuivi leurs études soit en Master 1 *Droit* à l'Université de Montpellier, soit à l'IMN dans le cadre du Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN). Deux étudiants seulement ont trouvé un emploi, un seul en tant que clerc de notaire. Une commission pédagogique, composée de quatre enseignants-chercheurs et deux professionnels, est nommée chaque année afin d'évoquer les questions pédagogiques liées à la licence professionnelle. Il serait sans doute intéressant de recueillir l'avis d'un ou deux étudiants lors de cette commission pédagogique.

Les heures d'enseignement sont dispensées à hauteur de 70 % par des enseignants-chercheurs et 30 % par des professionnels, le pourcentage de ces derniers mériterait d'être quelque peu augmenté. Tous les intervenants professionnels, au nombre de cinq sur une équipe de 16 intervenants, sont ou ont été notaires et dispensent de manière pertinente les travaux dirigés dans les matières qui sont au cœur du futur métier des étudiants. La signature d'une convention en 2013 avec le Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Montpellier atteste que des liens étroits ont été développés avec le secteur de métiers concerné par la licence professionnelle. Parallèlement, le directeur de l'IMN participe au projet pédagogique, deux notaires participent à la commission pédagogique et au recrutement des étudiants.

L'équipe pédagogique se compose de cinq professionnels et de 10 enseignants-chercheurs (quatre professeurs et six maîtres de conférences) et un professeur du second degré. La composition de cette équipe pédagogique est équilibrée. La licence professionnelle est dirigée par un responsable pédagogique, maître de conférences en droit privé dont le champ disciplinaire est en parfaite adéquation avec la spécialité. Il intervient au cours des deux semestres, ce qui permet un véritable suivi des étudiants. La licence professionnelle s'inscrit dans la suite de la deuxième année de licence en droit ou en AES proposée par l'Université Montpellier 1, sans pour autant que ne soit mentionnée l'existence de parcours, ou d'unité d'enseignement spécifique permettant de faire connaître cette formation aux étudiants de deuxième année ou de les préparer à l'accès à ce diplôme. Ce qui explique peut-être la faiblesse du nombre d'étudiants issus de ce cursus. L'attractivité géographique (pour la formation initiale) doit en revanche être soulignée ainsi que le taux de réussite : 100 % (il convient de préciser qu'il n'y a qu'une donnée pour une seule promotion). Le nombre d'inscrit en formation continue est néanmoins très faible et doit être développée.

- Points forts :

- Taux de réussite.
- Contenu de la formation (pertinence des matières et intérêt des compétences additionnelles).
- Attractivité géographique du diplôme.

- Points faibles :

- Faible insertion professionnelle immédiate et fort taux de poursuite d'étude.
- Insuffisance d'étudiants en formation continue.
- Pas de formation sur les logiciels utilisés dans les études.

- Recommandations pour l'établissement :

Une réflexion approfondie concernant l'augmentation des taux d'insertion des diplômés doit être conduite ; en effet, la licence professionnelle ne doit pas avoir pour seul objectif l'intégration en DIMN. Pour cela, il conviendrait de :

- Développer les enquêtes d'insertion à deux ans afin de connaître plus précisément le taux d'insertion et savoir si les étudiants qui poursuivent très majoritairement en DIMN, continuent par la suite leur formation ou intègrent enfin les études notariales.
- De limiter le nombre d'étudiants sous peine de rencontrer des difficultés d'insertion encore plus importantes pour les diplômés.

De même, il est également nécessaire de supprimer les modules d'accompagnement des étudiants de licence professionnelle vers le master, car la finalité du diplôme est la préparation à l'insertion professionnelle immédiate et non à la poursuite d'étude. Les étudiants désirant poursuivre des études en master devraient par conséquent être orientés vers une licence générale et non vers cette licence professionnelle.

Enfin, l'augmentation du pourcentage d'heures d'enseignement confiées à des professionnels, notamment par l'approche des logiciels professionnels est encouragée.



Observations de l'établissement



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Spécialité : Métiers du notariat

Secteur Professionnel : SP8 – Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° : S3LP140009113

Observations sur la mention :

La licence professionnelle Métiers du Notariat de l'Université Montpellier 1 est récente, comme souligné dans les observations. L'évaluation a été menée un an après la création du diplôme, nous avons un tout petit peu plus de recul aujourd'hui (la 3^e promotion est en train d'achever son année).

La principale critique repose sur la poursuite d'études de nombreux étudiants, qui ne correspond pas aux finalités professionnelles d'un tel diplôme, l'évaluation regrettant tant la poursuite d'études en M1 qu'en DIMN. S'agissant de la poursuite d'études en M1, nous convenons qu'elle n'est pas naturelle, mais elle répond à un ralentissement très net de l'activité notariale depuis quelques années, dont nous pouvons espérer qu'elle soit seulement conjoncturelle. Les étudiants diplômés ayant du mal à se faire embaucher immédiatement ou à trouver un stage pour leur DIMN décident de s'inscrire en M1. Toutefois, nous comprenons bien qu'il ne faut pas les y encourager et la mise à niveau disparaîtra de la maquette. S'agissant de la poursuite d'études en DIMN, celle-ci semble être la suite logique du parcours. Certes, les étudiants diplômés de la licence professionnelle pourraient travailler puis revenir vers le DIMN quelques années plus tard, mais les étudiants jeunes, dont les parents financent les études, ne doivent pas être dissuadés de suivre cette voie dont l'accès est conditionné à l'obtention d'une licence professionnelle et qui maintient l'étudiant dans un cadre professionnel.

S'agissant des autres points faibles soulevés dans l'évaluation, nous y souscrivons et avons, pour certains d'entre eux, commencé à y remédier. Le nombre d'étudiants en formation continue est passé de 1 pour l'année 2011-2012 à 3 pour l'année 2013-2014. Il fallait peut-être que le diplôme soit un peu plus connu pour attirer de tels profils. Le nombre global d'étudiants sera réduit à 18 pour l'année 2014-2015, de façon à s'adapter aux offres de stage qui se raréfient. La formation informatique sur les logiciels notariaux sera mise en place dès l'année 2014-2015, en lieu et place de la formation actuelle trop générale. Des enquêtes à deux ans ont été effectuées cette année.

L'augmentation de la part des enseignements professionnels n'était pas envisagée mais peut très bien l'être dans les prochaines années.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Augé', with a stylized flourish at the end.